

# Le droit à l'image dans les actions Apel

Toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image. Par ailleurs, l'image d'une personne identifiée ou identifiable est une donnée à caractère personnel, soumise aux obligations du RGPD. Aucune capture ou diffusion n'est permise sans autorisation explicite, libre et éclairée. Ce principe s'applique à tout citoyen, adulte ou enfant mineur.

## A retenir

- 1 L'autorisation doit être spécifique**  
*L'autorisation doit préciser le contexte, les supports de diffusion envisagés et la durée de validité. Aucune autorisation générale pour l'année n'est réellement valable.*
- 2 Le consentement doit être éclairé, libre et révoquant à tout moment**  
*Le retrait de l'image publiée doit être simple, p. ex. par mail, et les images jamais utilisées à des fins commerciales.*
- 3 Les mineurs bénéficient d'une protection renforcée**  
*Pas d'utilisation de l'image des mineurs sur des plateformes non conformes au RGPD.*

## Conseils de base

### 2.1. Toujours demander une autorisation :

La prise de vue et la diffusion d'images nécessitent l'autorisation préalable de la personne concernée ou de son représentant légal. Même en l'absence de diffusion, la seule captation peut exiger un accord.

### 2.2. Demander des autorisations précises, qui indiquent :

- le cadre (année scolaire ou événement ponctuel) ;
- la nature des images captées (photo / vidéo / audio) ;
- les finalités d'utilisation ;
- les supports de diffusion ;
- la durée de conservation ;
- les modalités de retrait du consentement.

*Par exception, une autorisation annuelle peut être demandée pour les bénévoles participant à des réunions et des activités régulières.*

### 2.3. Proscrire les usages à risque

- privilégier des environnements numériques respectueux des données ;
- limiter la diffusion publique, surtout pour les mineurs ;
- les images collectées ou diffusées par l'APEL ne doivent jamais être utilisées à des fins commerciales, directement ou indirectement.

à consulter : [modèle d'autorisation diffusé par la fédération des Ogec](#), à adapter aux usages Apel